

Tract CFDT CE MGEN ASS février 2015



DELEGATION CENTRALE UES MGEN

7 Square Max Hymans 75015 Paris

Tel Fax : 09 51 60 46 65 cfdtmgen@infonie.fr

<http://www.cfdt-mgen.org/>

Information consultation sur le projet de transfert de l'activité d'hôtellerie des services de soins de l'Institut MGEN de la Verrière à un prestataire extérieur (article L.4612-8 et L.2323-27 du code du travail)

Consultation élus du CE MGEN ASS pour avis le 26 février 2015

Les élus CFDT comprennent la nécessité d'un retour à l'équilibre pour les établissements de MGEN ACTION SANITAIRE et SOCIALE mais les salariés ne doivent pas payer pour les erreurs d'anticipation et de choix politiques financiers de leur employeur.

« Nous réaffirmons notre volonté de maintenir le personnel concerné par les externalisations dans l'entreprise »

A la Verrière, les salariés doivent changer d'entreprise pour permettre à leur entreprise d'origine de reconstruire un magnifique établissement. Leurs efforts contribueront à payer la reconstruction d'un établissement pour une entreprise qui n'a pas souhaité conserver cette catégorie professionnelle.

Les prévisions budgétaires annoncent des économies annuelles devant atteindre 500 000 euros. Sur une activité de bionettoyage, ces économies ne pourront être réalisées qu'en diminuant la masse salariale et ces chiffres correspondent à la suppression d'au moins 10 postes: c'est ce à quoi il faut s'attendre sans que cela ne soit énoncé clairement.

A ce jour nous n'avons aucune visibilité sur les organisations de travail prévues par SODEXO avec ces effectifs.

La CFDT a toujours dénoncé le fait que l'employeur MGEN ne se soit pas donné les moyens d'analyser des solutions alternatives possibles en interne.

La CFDT reconnaît la prise en compte des alertes des DP et du CHSCT qui a conduit la MGEN à établir dans un tableau, clairement identifiées, les tâches qui relèvent des personnels soignants et celles qui relèvent du personnel logistique, néanmoins la charge de travail des soignants qui en découle n'a pas été réévaluée afin de réajuster les effectifs si besoin.

Tract CFDT CE MGEN ASS février 2015

Les risques inhérents à la cohabitation, dans un même service, de salariés à statuts différents sous la responsabilité de cadres n'appartenant pas à la même entreprise n'ont pas été évalués.

Pour la CFDT le diagnostic portant la décision de continuer d'externaliser n'est pas étayé par une analyse approfondie c'est pourquoi le CCE a voté une expertise et un bilan qualitatif, économique et social des externalisations déjà réalisées sur 3 établissements: LE ROYANS, EVIAN et LA VERRIÈRE

Les Élus CFDT du CE MGEN ASS ont pris leurs responsabilités et réaffirmé qu'ils ne donneraient pas d'avis tant que les résultats des expertises qualitatives, économiques et sociales sur les activités déjà externalisées, demandées par les élus du CCE ne seraient pas rendus. Ils estiment en effet que sans ces éléments ils ne sont pas en capacité de rendre un avis circonstancié.

Sur 10 élus au CE, très majoritairement CFDT, 1 seule est CGT, et a fait le choix de se prononcer. Sa seule voix a permis à la MGEN de poursuivre son processus en fixant la date du passage des personnels d'hôtellerie chez SODEXO au 1^{er} Avril.

Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes pour revendiquer et défendre vos idées

<http://www.cfdt-mgen.org/>

Pour tout renseignement : votre Délégué Syndical local : Ou contacter la Délégation Centrale:

Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN, 06 07 47 69 22

Gilles FOUACHE, Délégué Central MGEN Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37

Bruno DALBY Délégué central cadre MGEN Action Sanitaire et Sociale 05 55 51 40 30

Tract CFDT CE MGEN ASS février 2015